

**DEPARTEMENT  
DU LOIRET**

\*\*\*\*\*

**VILLE DE  
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 19 décembre à 18h45, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

**OBJET** : Maison de Santé Pluridisciplinaire Françoise Dolto – Accord transactionnel avec l'entreprise ROC.

**PRESENTS** : M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme LE BIHAN, M. RIVIERE DA SILVA, Mme BELLIZIO, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PIVAIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, Mme GAUTHIER, Mme NOGUES, M. LAFRAYHI, M. RINA-BASILIO, M. HUBERT, Mme CAKIR, Mme DAHOU, M. DUPRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS ET REPRESENTES** : Mme HAMEAU a donné pouvoir à M. RINA-BASILIO, M. VILLARET a donné pouvoir à Mme BUREAU, M. LACOU a donné pouvoir à M. LAVAL, M. DIARRA a donné pouvoir à Mme LE BIHAN, M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme GAMBONI, Mme LOQUET a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA, M. PAOLI a donné pouvoir à Mme NOGUES, M. MABOUSSOU a donné pouvoir à Mme BELLIZIO, Mme PAROU a donné pouvoir à M. DUPRE.

**ABSENTS** : M. HUYGHUES DES ETAGES.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CAKIR.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour le Conseiller Départemental-Maire  
Et par délégation  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe Sport et santé**

  
**Véronique DESNOUES**





**2022-356 Maison de Santé Pluridisciplinaire Françoise Dolto – Accord transactionnel avec l’entreprise ROC.**

La commune de Saint Jean de la Ruelle a porté le projet de transformation du cabinet médical du quartier des Chaises en Maison de Santé Pluridisciplinaire. Les travaux ont débuté en juin 2018 et se sont achevés en juin 2020.

Dans ce cadre, plusieurs marchés publics de travaux ont été conclus, le marché étant alloti.

La société RESTAURATION ORLEANAISE CONSTRUCTION (ROC) s'est vue attribuer :

- le lot n° 2 - Déconstruction - Maçonnerie pour un montant de 142 494,50 € HT ;
- le lot n° 11 - VRD pour un montant de 27 435,84 € HT.

Par une lettre recommandée avec accusé de réception du 26 avril 2021, ROC a sollicité de la commune le paiement des sommes restant selon elle dues soit :

- pour le lot n° 2 - Déconstruction - Maçonnerie : 44 586,15 € TTC ;
- pour le lot n° 11 - VRD : 34 536,24 € TTC.

Soit un montant total de 79 122,39 € TTC.

La commune estime que plusieurs prestations n’ont pas été correctement réalisées et qu’il est nécessaire d’appliquer des pénalités de retard. Pour elle, les montants à verser sont

- pour le lot n° 2 - Déconstruction - Maçonnerie : 24 982,72 € TTC ;
- pour le lot n° 11 - VRD : 22 016,52 € TTC.

Soit un montant total de 46 999.24 € TTC.

Plusieurs échanges ont ensuite eu lieu directement entre ROC et la commune ainsi qu’entre les conseils des deux parties. Il a été décidé que la commune verserait la somme de 50 000 € TTC à titre d’indemnité globale, forfaitaire et définitive.

Il est ainsi proposé de signer le protocole transactionnel joint à cette délibération. Ce protocole vise à trouver une issue amiable du litige en réglant les conséquences financières de ces deux lots. Il permet d’éteindre une action contre la responsabilité contractuelle de l’une ou l’autre partie.

Vu l’avis favorable du bureau municipal élargi du 7 décembre 2022,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Conseiller Départemental-Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel, l’ensemble des actes s’y rapportant et à verser la somme de 50 000 € TTC à la société ROC.

Pour extrait certifié conforme  
Pour le Conseiller Départemental-Maire  
Et par délégation  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe Sport et santé

Véronique DESNOUES